

CAL
EA9
S49f
1981
DOCS

Canada

La pêche au Canada

DOCUMENTS
N° 49

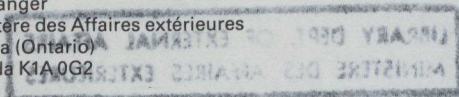
La pêche au Canada

Texte rédigé par
le ministère des
Pêches et des Océans
du Canada

Publié en vertu de l'autorisation
de l'honorable Mark MacGuigan,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Gouvernement du Canada, 1981

43-272-149

Direction des programmes d'information
à l'étranger
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2



Les pêcheurs au Canada

Texte rédigé par
le ministère des
Pêches et des Océans
du Canada

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des programmes d'information à l'étranger, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Texte en vertu de l'autorisation
de l'Ontario pour la reproduction
dans le *Journal de l'État* aux Affaires extérieures
Gouvernement du Canada 1982

Le littoral canadien s'étend sur plus de 241 402 kilomètres ; il est baigné par les océans Atlantique, Pacifique et Arctique. La pluie et la neige (précipitations moyennes annuelles variant de 76 à 91 centimètres dans la plupart des régions du pays) alimentent nos réserves d'eau douce, qui sont parmi les plus considérables au monde.

Nos réserves d'eau douce et d'eau salée abritent une abondante faune aquatique composée de plus de 150 espèces de poissons et de crustacés. Si une partie importante de cette faune aquatique est absorbée par les divers types de pêche commerciale, plusieurs espèces, dont le saumon, la truite et le doré, font l'objet d'une pêche sportive très importante qui procure des heures et des heures de plaisir à ses adeptes.

L'historique de l'industrie canadienne de la pêche suit un tracé parallèle à celui de la colonisation en Amérique du Nord, les voies navigables offrant à la fois des sources abondantes de nourriture et d'excellentes voies de transport. D'ailleurs, les premières tentatives d'établissement des Européens tant au Canada qu'aux États-Unis dépendaient en grande partie de leur capacité d'assurer leur subsistance grâce aux produits de la pêche.

Établissement de la zone de pêche
Finalement, le Canada, comme bien d'autres pays, a entrepris la mise sur pied de l'industrie de la pêche le long des côtes est et ouest et dans les eaux intérieures du pays. Dans le domaine de la pêche en haute mer, la juridiction canadienne ne s'étendait qu'à quelques milles marins des côtes. Ce n'est qu'au début des années 1970, après dix années de pêche intensive, tout particulièrement au large de la côte Atlantique, que l'on s'est rendu compte du danger couru par l'ensemble de l'industrie canadienne de la pêche et que le gouvernement fédéral a consacré des fonds d'urgence à l'industrie de la pêche. Par la suite, en 1977, une zone exclusive de pêche fut établie. Cette zone s'étendait jusqu'à 200 milles marins des côtes est et ouest ainsi que du littoral arctique. Par ce geste, le Canada reconfirmait ses droits sur ses propres pêcheries et démontrait clairement qu'il entendait assumer la gestion de ses ressources aquatiques aux termes de ce nouveau règlement.

L'institution d'une limite de 200 milles a révolutionné toute l'industrie de la pêche en augmentant de 632 000 milles marins carrés les eaux territoriales canadiennes. Si l'effet positif du prolongement, de 12 milles à 200 milles, de la zone de pêche sur les côtes est et ouest est évident, les avantages de ce geste

sont particulièrement perceptibles du côté Atlantique où les débarquements sont passés de 895 000 tonnes métriques en 1976 à 1,2 million de tonnes métriques en 1979. Durant la même période, la valeur des prises de morue a presque doublé et les débarquements d'autres espèces importantes ont également subi des hausses appréciables. En 1979, le Canada était le premier pays exportateur de poisson et de produits de la pêche, avec un volume de ventes de \$1,3 milliard.

Les pays étrangers poursuivent leurs activités de pêche à l'intérieur des limites de 200 milles, conformément à des traités bilatéraux et selon des restrictions imposées par le ministère canadien des Pêches et des Océans. Les flottes étrangères se voient attribuer des quotas de prises en fonction de l'excédent des prises requises pour combler les besoins des pêcheurs canadiens. Un certain nombre de pays dont l'U.R.S.S., la Pologne, le Portugal, l'Espagne et la Norvège ont signé des accords bilatéraux de pêche avec le Canada.

Jurisdiction

Selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral a l'autorité exclusive de réglementer la pêche dans les eaux littorales et intérieures du Canada et il est responsable de l'inspection de tout poisson et produit de la pêche

faisant l'objet de commerce à l'extérieur des provinces. Le ministère des Pêches et des Océans a le mandat de préserver les ressources en matière de pêche et de maintenir un milieu aquatique sain et productif. L'ensemble des autres responsabilités législatives et administratives a été confié aux autorités provinciales et à d'autres organismes fédéraux. Ainsi, le ministère des Pêches et des Océans a-t-il le pouvoir de réglementer l'industrie de la pêche, tant en mer qu'en eau douce, dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon et dans les quatre provinces de la côte est, c'est-à-dire la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Toutefois, la gestion des pêcheries relève des provinces dans les quatre provinces de l'intérieur, c'est-à-dire en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Au Québec, le gouvernement provincial assure la gestion de l'ensemble de la pêche en eau douce et de certains secteurs de la pêche en mer. En Colombie-Britannique, le gouvernement provincial assume la gestion de la pêche en eau douce, alors que le gouvernement fédéral est chargé des pêcheries en mer et des anadromes (c'est-à-dire des espèces qui émigrent des eaux douces vers la mer).

Disparités régionales

Les méthodes de pêche, les navires et les espèces de poissons varient de façon marquée selon les diverses régions géographiques ; par exemple, entre la pêche dans les eaux littorales Atlantique ou Pacifique et la pêche intérieure (en eau douce).

La région de l'Atlantique comprend cinq provinces : Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. La pêche commerciale de cette région est parmi la plus importante au monde. Les efforts combinés de 48 500 pêcheurs et de 17 000 travailleurs de l'industrie de transformation du poisson représentent environ \$560 millions de biens de consommation résultant de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. Dans cette région, l'industrie de la pêche nécessite la participation active d'environ 30 000 navires de pêche dont la valeur est estimée à plus de \$300 millions.

En 1979, les débarquements de poissons et de crustacés ont atteint près de 1,2 million de tonnes dans la région de l'Atlantique, ce qui représente des prises d'une valeur supérieure à \$400 millions. Parmi les espèces pêchées, la morue vient en tête, suivie du hareng et du sébaste. En ce qui concerne les crustacés et les mollusques, le homard et le pétoncle se disputent le premier rang, suivis du crabe et du calmar.

La région du Pacifique, qui comprend toute la Colombie-Britannique et le Territoire du Yukon, est le site de plusieurs types de pêche dont les prises annuelles dépassent généralement les \$300 millions. Près de 7 000 navires de pêche dont la valeur est d'environ \$400 millions possèdent un permis de pêche dans les eaux du littoral. Au total, l'industrie de la pêche sur la côte ouest fournit des emplois à quelque 16 785 pêcheurs et à environ 4 000 travailleurs dans les usines de transformation du poisson.

Programme de mise en valeur du saumon

Dans le passé, l'industrie de la pêche de la région du Pacifique dépendait fortement de la pêche au saumon, la pêche au hareng venant au deuxième rang. Toutefois, la baisse des stocks de saumon a forcé le gouvernement fédéral à mettre sur pied, en 1977, un programme de mise en valeur du saumon et d'étudier avec l'aide du gouvernement de la Colombie-Britannique, l'utilisation d'environ \$157 millions sur une période de sept ans. Ce programme vise à rétablir progressivement les stocks de saumon et de truite au niveau d'abondance des années antérieures à 1900.

La pêche commerciale dans les eaux intérieures est surtout pratiquée dans les trois provinces des Prairies (Alberta, Saskatchewan et

Manitoba), en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce secteur de la pêche fournit de l'emploi direct à environ 8 000 pêcheurs qui dirigent une flotte de 7 500 navires, dont la valeur est d'environ \$12,5 millions.

L'ensemble des prises obtenues dans les Prairies, dans le Nord de l'Ontario et dans les Territoires est acheté par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, société de la Couronne mise sur pied en 1969. L'Office détermine également les prix de base versés aux pêcheurs et il exerce un contrôle sur la transformation, l'emballage et la vente de poissons frais, des produits mis en conserve ou congelés, sur les marchés étrangers et sur le marché national. En outre, l'Office verse des primes aux pêcheurs sous la forme de paiements établis selon les revenus des ventes. En 1979, les arrivages de poisson d'eau douce se sont élevés à 49 155 tonnes, soit une valeur de \$43 234 000.

La plus grande partie de la production de la pêche du poisson d'eau douce est directement affectée aux marchés d'exportation.

Les principales espèces capturées dans les régions intérieures sont : l'éperlan (qui représente environ 25 pour cent de l'ensemble des prises), le corégone (20 pour cent), le doré (10 pour cent) et la perche (10 pour cent).

La pêche sportive

En plus de la pêche commerciale, le Canada offre tout un ensemble varié de possibilités de pêche sportive, qui favorisent de façon importante l'industrie touristique du pays. Par exemple, une enquête récente montre que cinq à six millions de Canadiens, soit le quart de la population, pratiquent la pêche sportive. Au Canada, un pêcheur sportif sur six est un touriste et la plus grande partie de ces visiteurs sont des Américains. Selon cette enquête effectuée en 1975, plus de 225 millions de poissons ont été capturés et plus de \$900 millions ont été dépensés pour l'achat de biens et de services directement liés à la pêche sportive. Environ 42 pour cent de cette somme a été consacré à la nourriture et au logement. Les espèces favorites des pêcheurs sportifs sont : la truite de ruisseau, le brochet, le doré, l'achigan et le saumon.

Le poisson et les mammifères marins ont depuis toujours eu, et continueront d'avoir, une importance vitale dans la culture et dans le mode de vie des autochtones de l'Arctique canadien. Nous tenons compte de ce facteur au moment de la répartition de l'exploitation des ressources et donnons aux autochtones la priorité en ce qui a trait à leurs besoins alimentaires et sociaux, tout en respectant les exigences en matière de

conservation. Les accords sur les revendications globales quant aux terres, qui font actuellement l'objet de négociations entre le gouvernement fédéral et les autochtones, contiendront certaines clauses relatives aux utilisations futures du poisson et des mammifères marins pour les besoins alimentaires et sociaux des autochtones. Cependant, toute utilisation commerciale de ces ressources de l'Arctique sera permise à tous les Canadiens, même si certaines clauses devraient favoriser la participation des autochtones sur le plan local.

La recherche scientifique

Il est impossible de se faire une idée complète de l'importance des ressources et de la réussite de l'industrie de la pêche sans tenir compte des chercheurs canadiens dans le domaine de la pêche et des océans. L'estime dont le Canada jouit à l'échelle internationale dans le domaine de l'exploitation des ressources aquatiques et dans d'autres secteurs liés à l'étude océanographique découle de la haute qualité du travail de ses chercheurs. *The Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences* (anciennement : *The Journal of the Fisheries Research Board*) occupe également une place importante dans le monde des sciences aquatiques.

Des projets de recherche sont réalisés à partir des navires ainsi que dans diverses bases scientifiques, notamment, le *Northwest Atlantic Fisheries Centre* (Saint-Jean, Terre-Neuve) ; le *Bedford Institute of Oceanography* (Dartmouth, Nouvelle-Écosse) ; l'*Institute of Ocean Sciences* (Patricia Bay, Colombie-Britannique) ; la *Pacific Biological Station* (Nanaimo, C.-B.) ; le *Canada Centre for Inland Waters* (Burlington, Ontario) ; la *St-Andrews Biological Station* (St-Andrews, Nouveau-Brunswick) ; le *Freshwater Institute* (Winnipeg, Manitoba) ; et la station de recherche en biologie arctique de Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec. Voici quelques-uns des objectifs de la recherche scientifique en matière de pêche : la collecte et l'analyse de données pour la gestion de la pêche et pour les programmes de conservation ; l'étude des éléments chimiques et physiques des eaux douces et des eaux salées ; la collecte de données sur les marées et sur les courants pour l'étude des phénomènes reliés aux vagues ; et la tenue d'enquêtes dans les eaux côtières et au large pour dresser les cartes marines et pour la réalisation de publications connexes.

Des équipes spécialisées de chercheurs et de savants, dont plusieurs jouissent d'une renommée internationale, remplissent ces tâches.

Ainsi, par exemple, un grand nombre de travaux entrepris par les chercheurs du *Bedford Institute of Oceanography* de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, ont fait de cet institut un des principaux centres de recherche océanographique au monde. Sa renommée nationale et internationale découle de la qualité de ses nombreuses publications, de sa participation à des travaux et à des expériences à l'échelle internationale avec des groupes de travail et dans le cadre de projets spéciaux.

Le *Canada Centre for Inland Waters* de Burlington, en Ontario, constitue également un centre de recherche scientifique très actif. Ses chercheurs étudient, au laboratoire de biolimnologie des Grands lacs, les effets que les actions de l'homme sur l'environnement exercent sur le bien-être de la faune aquatique du Bassin des Grands lacs et sur l'écosystème des eaux douces. La division de la Recherche et du Développement de ce laboratoire étudie l'océanographie biologique des eaux arctiques et subarctiques, les eaux des Grands lacs ainsi que les principaux projets fédéraux dans la région afin d'identifier les effets négatifs susceptibles d'affecter les pêcheries.

La recherche appliquée effectuée à Saqvaqujac, au nord de l'Inlet Chesterfield dans les T.N.-O., consiste surtout à étudier les effets sur les ressources. Par exemple, les biologistes y évaluent les effets des

aménagements hydro-électriques, ceux de la construction de pipelines et de routes sur l'habitat et sur les déplacements des poissons et ils proposent les moyens d'éviter ou de minimiser les effets négatifs de ces projets. Le travail sur le terrain effectué dans les Territoires du Nord-Ouest permet d'observer toute une variété de poissons et de mammifères marins et d'en surveiller l'exploitation commerciale, sportive et nationale.

Les chercheurs et les techniciens canadiens partagent généralement leurs connaissances et leur savoir-faire en matière de pêche avec les autres pays par l'intermédiaire d'organismes tels l'Agence canadienne de développement international, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies et le *Codex Alimentarius Commission*, organisme chargé du contrôle des normes de qualité des aliments à l'échelle mondiale. En tout, le Canada est membre d'une douzaine de commissions internationales sur la pêche, lesquelles, en plus d'échanger des données scientifiques, tentent d'établir des programmes et des politiques de saine exploitation.

Contrôle de la qualité

L'établissement de la limite de 200 milles, la mise sur pied de modes d'exploitation et de programmes de recherches innovateurs et l'adoption de mesures législatives régissant la

protection et l'exploitation de tous les secteurs de la pêche ont favorisé en quelques années l'essor de l'industrie canadienne de la pêche. Toutefois, pour que cette industrie demeure florissante et soit en mesure de poursuivre son développement, il faut absolument établir de nouvelles tactiques de gestion et de mise en marché. Il faut donc attacher une très grande importance à la qualité du poisson et des produits de la pêche destinés aux marchés intérieurs et étrangers.

C'est pourquoi le ministère canadien des Pêches et des Océans a élaboré et mis en vigueur de nouvelles mesures législatives régissant les normes de qualité pour l'ensemble des étapes de l'exploitation du poisson, de la capture à la transformation et de l'emballage à la mise en marché du poisson transformé. Par exemple, le Ministère a mis sur pied des programmes de certification des bateaux de pêche et il a établi des normes de contrôle de la qualité du poisson sur les navires et au moment du triage, de la manutention, du déchargement à quai et du transport du poisson aux usines de transformation. On procède actuellement à l'élaboration de nouvelles normes de classification des produits ainsi que de méthodes nouvelles de manutention et de transformation du poisson.

En offrant aux consommateurs des produits de grande qualité, nous augmenteront la valeur de chacune des prises et nous assureront à l'industrie de la pêche des retombées économiques plus importantes. Le Canada sera ainsi en mesure de poursuivre l'expansion des marchés traditionnels et de créer de nouveaux marchés à travers le monde. Malgré la position importante qu'occupe le Canada dans l'industrie de la pêche, notre consommation, par tête, de produits de la pêche est très faible en comparaison avec celle de nombreux autres pays. Le ministère des Pêches et des Océans s'emploie activement à faire connaître aux Canadiens les mérites du poisson et des fruits de mer canadiens et à accroître la consommation des produits de la pêche.

Il nous reste encore beaucoup à faire
L'établissement de la limite de 200 milles aura sans doute été le plus important facteur de stabilisation et de développement de l'industrie canadienne de la pêche. Depuis 1977, le Canada a pu établir des quotas et d'autres règlements pour assurer la stabilité des pêcheries. La limite de 200 milles a fait disparaître la menace de la surexploitation des stocks dans cette zone et, dans certains cas, éliminé l'apparition périodique d'années de disette.

En moins de dix ans, l'industrie canadienne de la pêche a été amenée

sur une voie toute nouvelle. Mais il y a encore de nombreux obstacles à surmonter, entre autres : le rétablissement et le maintien des stocks, la juste répartition des ressources parmi les collectivités, la détermination du type d'équipement et des flottes de pêche, la mise en vigueur d'un système de permis pour assurer des revenus suffisants aux personnes qui vivent de la pêche, la surveillance, grâce à la coopération internationale, de la pêche au-delà de la zone de 200 milles (notamment pour les espèces qui traversent cette limite). Il faudrait également, pour développer les marchés de produits de la pêche, améliorer ces produits, établir des barrières tarifaires et diminuer les barrières non tarifaires, et régler les disputes au sujet des frontières (notamment entre le Canada et les États-Unis).

Tous ceux qui participent à l'exploitation des pêcheries canadiennes souhaitent que notre pays tire le plus d'avantages possibles de la pêche grâce à une exploitation logique et responsable d'une de nos plus importantes ressources vitales.



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007388 3



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada